

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2016

Date de convocation : Le 16 Septembre 2016
Date d'affichage : Le 05 Octobre 2016
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux Mil seize, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Virginie DECAUDIN, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Céline NOWACZYK, Madame Audrey SUROWIEC, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées :

Madame Virginie RANSON

Madame Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à Madame Elisabeth ETEVE

Monsieur Stéphane DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON

Monsieur Frédéric POIGNANT donne pouvoir à Madame Céline NOWACZYK

Monsieur Didier PATTE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Maire présente à l'assemblée le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes du Bernavillois qui a été arrêté au cours du conseil communautaire du 13 septembre dernier. Il appartient maintenant aux communes membres de se prononcer en faveur ou non de cet arrêt projet. L'accord peut également être prononcé avec réserves. En cas de vote défavorable d'une seule commune, l'arrêt projet sera retardé et soumis ensuite à la majorité des 2/3 des votes exprimés.

Après avoir pris connaissance des pièces constituant le PLUI, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'arrêt projet présenté par la Communauté de communes du Bernavillois.

Désignation d'un représentant de la commune pour constitution de la commission de transfert de charges

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger à la commission locale de transfert de charges dans le cadre de la fusion. Celle-ci est chargée d'étudier, en raison du passage de la future intercommunalité en fiscalité professionnelle unique, les montants qui seront reversés aux communes pour garantir leur neutralité budgétaire.

Mme Elisabeth ETEVE, adjointe en charge des finances propose de représenter la commune au sein de cette commission. Elle sera suppléée par M. le Maire en cas d'impossibilité eu égard à sa situation professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Elisabeth ETEVE suppléée par M. Gérard DE SAINT RIQUIER.

Approbation du rapport d'activités

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes du Bernavillois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Achat de terrain : proposition de M. Jacques Kolodiez

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été proposé à M. Jacques Kolodiez l'achat d'une partie de la parcelle G 198 pour environ 1000 m² pour la somme de 28 000.00€ soit 28€/m². Le Maire communique à l'assemblée la réponse de M. Kolodiez qui souhaite vendre ce terrain au prix de 36€/m².

Le Maire propose au Conseil municipal de faire une dernière proposition à M. Kolodiez au prix de 30€/m² soit 10% de plus que l'estimation des domaines. Il n'a pour l'instant pas été possible de contacter la sœur de M. Kolodiez. En cas de refus de cette offre, la commune lancerait une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire dans son intégralité.

Vente de la maison DESPRES

Le Maire informe que l'OPSOM se porte acquéreur des parcelles G475 et 476 pour la somme de 100 000.00€. Elles seront destinées à accueillir la construction de logements. Le logement s'y trouvant faisant déjà partie du domaine privé, il n'est pas nécessaire de le déclasser. Les formalités administratives liées à la vente sont confiées à la SCP DAILLIEZ, WAYMEL, MASSY et FLAMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la vente de ces deux terrains à l'OPSOM pour la somme précitée à l'unanimité.

Sollicitation des habitants de la rue Lanoye

Le Maire donne lecture du courrier rédigé sous forme de pétition d'une partie des habitants de la rue Lanoye. Ces derniers souhaitent voir installer dans la résidence des balançoires afin que les enfants ne jouent pas sur la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne se déclare pas favorable à l'installation de jeux pour enfants dans la rue Lanoye. L'entretien de ces jeux est en effet contraignant, il en existe déjà deux dans le village et ils ne régleront pas les problèmes de sécurité routière. Vote contre à l'unanimité.

M. PATTE fait part de problèmes d'incivilité dans la résidence. Le Maire rappellera l'OPSOM pour faire intervenir le conciliateur.

Demande de subvention du collège « Bois l'Eau »

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention du collège Bois l'eau destinée à financer le voyage en Angleterre des classes de 3^{ème} à raison de 15€ par élève soit 225€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de verser la subvention correspondante à l'unanimité.

Indemnité du percepteur

Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'indemnité du percepteur au titre de ses fonctions de conseil et d'aide à l'élaboration du budget. Elle s'élève pour l'année 2016 à 538.10€ brut.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve le versement de l'intégralité de l'indemnité sollicitée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. DE SAINT RIQUIER évoque les travaux à mettre en œuvre à la salle des loisirs. Le devis de la société Litt, fournisseur des dalles du plafond s'élève à 3 846.53€T.T.C. F.P Constructions réalise les travaux de maçonnerie intérieure pour la somme de 3352.00€T.T.C. Les conseillers municipaux se prononcent en faveur de la pose et dépose totale des dalles par SfEnseignes, il sera demandé à la société de réviser le devis initial.

M. DE SAINT RIQUIER donne lecture à l'assemblée du courrier de M. Dufetel, Maire de Prouville, relatif à l'installation d'éoliennes. Il y mentionne une sollicitation de la Préfecture dont nous n'avons pas connaissance. M. le Maire se renseignera auprès des services préfectoraux.

M. DE SAINT RIQUIER remercie **Mme LECLERCQ** de son implication dans l'opération brioches suite à l'arrêt des activités de Mme Régine DUFOUR dans cette action. Elle se déroulera le week-end du 07 octobre.

M. DE SAINT RIQUIER informe que les travaux de la station d'épuration ont été réceptionnés le 23 août 2016. La réparation de la barrière en bois a été commandée mais les travaux de réfection ne sont pas encore intervenus.

M. PATTE a eu connaissance de soucis mineurs entre IKOS et VEOLIA qui sont maintenant résolus.

M. DE SAINT RIQUIER informe que la procédure judiciaire de remise en état du talus est toujours en cours.

M. DE SAINT RIQUIER dresse l'état d'avancement des travaux de la rue Raphaël Duprez : la mise en sécurité est efficace, le planning de réalisation des travaux est respecté et il n'y a pas de difficulté de communication avec les riverains. **M. LOEUILLET** fait part d'un possible branchement en plomb qui subsiste au raccordement du domicile de M. et Mme Thuilliez. **M. DE SAINT RIQUIER** interrogera VEOLIA au cours de la prochaine réunion de chantier et apportera également une réponse précise à **Mme LECLERCQ** qui s'interroge sur la réfection de la route et des trottoirs rue Martin à l'issue des travaux.

M. DE SAINT RIQUIER fait part de la réalisation des travaux commandés à M. CAILLEUX pour la création d'un puits rue du Meillard destiné à éliminer le problème des eaux stagnantes.

M. DE SAINT RIQUIER informe que le recrutement pour le secrétariat de mairie n'est pas finalisé.

M. DE SAINT RIQUIER rend compte de la visite de la Chambre d'agriculture qui propose à la commune d'adhérer au label « marché du terroir » et qui sera évoqué à la prochaine réunion d'animation du marché ce vendredi 7 octobre.

SIEA

Mme ETEVE dresse le compte rendu de la réunion du 15 septembre. Le contrat d'affermage est conclu jusqu'au 31 décembre 2019. Le syndicat compte 736 abonnés et 1707 habitants pour un volume d'eau consommé de 97litres/habitant/jour. Le réseau est constitué de 28 km de canalisations. 100% des analyses microbiologiques sont conformes. Une nouvelle recherche en eau est à l'étude en raison d'un captage non protégé. Un décollement de béton est observé sur le château d'eau de Bernaville.

Le premier marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'eau potable ayant été classé sans suite, le second marché lancé a été attribué à G2C Environnement. Un avenant a été refusé à l'AMEVA, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce sujet.

M. LARGY dresse un bilan positif de la procédure de reprise des concessions à l'abandon au cimetière et du travail de Mme Brailly sur ce sujet.

Mme DECAUDIN signale que le trottoir est très glissant devant les habitations de Mme Demagny et M. Sauty route Nationale.

M. HEMON dresse le bilan des familles aidées dans le canton de Doullens par la Croix Rouge. Il sollicite une barrière métallique qui pourrait être installée sur le sas couvert de l'Usine qui éviterait les vols de marchandises et permettrait à l'association caritative de ne pas empiéter sur le domaine sportif du bâtiment.

M. HEMON signale deux billes de bois sur le sentier du tour de ville rue d'Amiens.

M. HEMON sollicite la réfection de l'affichage de la bache annonçant le marché.

M. LOEUILLET signale des projecteurs cassés à la Croix gauloise ainsi que des luminaires dans le jardin de l'Abreuvoir. Il propose de les remplacer par des candélabres.

M. SOMON propose également de remédier à ce problème par l'installation de spots sur les murs et d'étudier la solution de la vidéo surveillance pour laquelle nous pouvons bénéficier de subventionnements actuellement.

M. LOEUILLET signale la vidange du bassin de la fontaine, il a été nettoyé et rempli à l'eau claire. M. LOEUILLET a pris rendez-vous avec des entreprises pour recueillir leurs propositions d'amélioration du système.

M. PATTE fait part de la demande de M. BACQUET, en tant que Président du club de judo. Il sollicite l'installation d'une poutrelle à l'Usine près de l'espace dédié à la musculation pour y installer des agrès.

M. PATTE dresse la liste des travaux à effectuer à la salle des loisirs suite à la visite de la commission de sécurité.

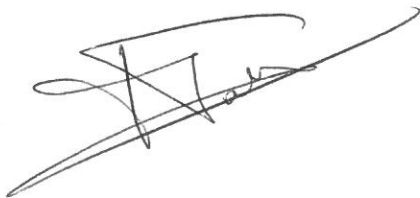
Mme SUROWIEC rappelle à l'assemblée que quelques travaux sont à effectuer à la maison de santé. M. DE SAINT RIQUIER souhaite que le gérant lui en adresse la liste pour coordonner l'éventuelle intervention des artisans.

M. HEMON a réalisé le blason de BERNAVILLE en vitrail et en fait don à la commune. Il le remet à M. DE SAINT RIQUIER.

Clôture de la séance à 23h00

Le Secrétaire de séance,

Didier PATTE



Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

